

Zeitschrift: Jeunesse forte, peuple libre : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Band: 2 (1945)

Heft: 10

Rubrik: La jeunesse suisse prépare son avenir

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

aménagement. (Utilisation des places existantes de la Vanchée ou la Combe). Les terrains de culture et les beautés naturelles des Prés Macolin sont à conserver.

La région de Macolin doit demeurer à disposition du public en tant que lieu d'excursions et de repos, de même que la piste de ski Hohmatt-La Combe-Maison Blanche.

CONSIDÉRATIONS TECHNIQUES-SPORTIVES.

Les places d'exercices doivent être réparties sur les diverses terrasses (changement d'altitude désirable pour l'exploitation et du point de vue physiologique). La piste d'entraînement et une place de jeux doivent être placées à la terrasse inférieure, le stade de course de 400 m. au nord de la ferme « Aenet der Welt ».

Les tennis déparent le paysage, ils doivent être placés dans un endroit écarté, mais ensoleillé.

Les installations pour l'activité d'hiver et par mauvais temps (halles des sports et de gymnastique, salles des sports) doivent être situées près des bâtiments d'habitation et d'enseignement et des salles communes. L'institut médico-sportif est à prévoir à proximité de la piste d'entraînement.

Les places d'exercices couvertes doivent être réparties auprès des places d'exercices et de jeux. La place à sol durci est à placer à proximité immédiate des halles des sports et de gymnastique qui, pour des raisons pratiques, doivent être disposées sur la terrasse inférieure.

Les régions au nord et à l'ouest des Prés Perret et à l'est de la Jaquette sont celles qui entrent en ligne de compte pour l'emplacement du manège et des écuries.

CONSTRUCTIONS :

L'exploitation pratique et le désir de préserver les grands sites naturels existants exigent un certain groupement des bâtiments entre eux. Il est particulièrement avantageux de grouper sur une même terrasse les bâtiments d'habitation et de sport et les salles communes. La halle des sports, la halle de gymnastique et le manège doivent être situés de façon que, par leur masse volumineuse, ils ne déparent pas le paysage. L'alignement schématique des bâtiments d'habitation, genre camp de baraquements, est à éviter. Le groupement des logements et des salles communes en une agglomération, semblable à celle d'un village favorise l'éveil du sentiment de la communauté et facilite le travail pratique, tout en préservant le paysage. Les bâtiments d'habitation comportant un rez-de-chaussée seulement sont préférables à des bâtiments de plusieurs étages. Le bâtiment contenant les salles communes doit être particulièrement plaisant et soigneusement aménagé ; il ne doit pas donner l'impression d'une cantine. Le jury est convaincu que le plus bel emplacement doit être choisi pour les bâtiments d'habitation (pentes sud au-dessous des Jambes de bois et Combe à l'eau) en étroite relation avec les installations de la piscine. C'est ici que la vue magnifique et le caractère intime du paysage se complètent plus agréablement et produisent le meilleur effet. Le plus bel emplacement pour la place de rassemblement est la croupe au sud des Jambes

de bois (près des deux gros hêtres). Il est tout indiqué de placer l'église près de la place de rassemblement.

La tranquille majesté du paysage incite à préserver ses beautés naturelles. Tous les bâtiments doivent s'adapter harmonieusement au site, être simples et sans prétentions dans leur conception architecturale. Ils doivent être réalisés par des modes de construction simples et rationnels avec les matériaux en usage dans la région. Les lieux destinés à l'habitation et au repos exigent une ambiance d'intimité et de tranquillité contrastant avec le dynamisme du travail.

Le 17 mars 1945, le jury termine ses délibérations et décerne le 1er prix à M. Werner Schindler, arch. dipl. SIA, à Bienne, dont le projet d'architecture présente le plus de qualités et d'avantages.

Et maintenant Macolin a une grande tâche à remplir, tâche qui n'est certes pas aisée. Sa responsabilité est grande. La méthode adoptée pour les cours de chefs de l'instruction préparatoire montre que l'on est conscient de cette responsabilité. Cet esprit se propagera et alors nous n'aurons plus à nous inquiéter au sujet du développement corporel de notre jeunesse. Macolin deviendra le centre spirituel de l'éducation physique de notre peuple.

LA JEUNESSE SUISSE PRÉPARE SON AVENIR

(Qu'est-ce l'instruction préparatoire)

Un nouveau film de l'O. F. I. — Durée 1 h.

Ce film présente les activités diverses de l'instruction préparatoire, entre autres : formation des chefs, entraînement de base, examens, gymnastique aux engins, football, gymnastique pour apprentis, cyclisme, vol à voile, natation, aviron, ski, examens du recrutement, etc.

Ce film muet de 16 mm. peut être remis aux associations, sociétés, organisations, etc., aux conditions suivantes :

- I. **Représentation importante :** (Film avec musique et conférence d'accompagnement de l'O.F.I.)
 1. La location est de 20.— fr.
 2. Les frais de représentation, débours de l'opérateur, location de la salle, la réclame, sont supportés par les organisateurs.
 3. Du produit net de la vente des billets, (1.— fr. et 1.50) le 50 % sera versé intégralement au fonds des films de l'O.F.I.
- II. **Représentation moins importante :** (éventuellement avec conférence d'accompagnement de l'O.F.I.)
 1. La location est de 20.— fr.
 2. Les frais de représentation, location de la salle, etc., sont à la charge des organisateurs.
 3. Si un appareil de projection de l'O. F. I. est disponible, il est mis gratuitement à disposition. Dans ce cas, les organisateurs ont à leur charge, les débours de l'opérateur, (sans transport).

III. Représentations pour écoles : (élèves de plus de 10 ans).

1. Location du film selon entente avec l'O.F.I.
2. Le reste selon chiffre II.

IV. Autres représentations : Après entente avec l'O.F.I.

GÉNÉRALITÉS :

1. Le but du film, « La jeunesse suisse prépare son avenir » est d'informer et d'orienter tous ceux qui ne connaissent pas encore l'I. P.
On y peut suivre toute l'activité de l'I. P. de la fin de la scolarité jusqu'à l'entrée à l'école de recrues, entraînement et examens en ville, à la campagne ; ainsi que la plupart des cours et examens facultatifs.
2. Partout où cela est possible, il faut mettre sur pied la représentation prévue sous chiffre I. Chaque association, société ou section peut s'en charger. Par une propagande bien organisée, (affiches, papillons, dont les textes peuvent être mis à disposition par l'O. F. I.), ces soirées couvrent toujours les frais. L'organisation reçoit la moitié du bénéfice net.
Il est superflu de faire ressortir qu'une telle soirée est la meilleure propagande pour la société elle-même.
3. Partout où cela est possible, il faut prévoir, en matinée, par exemple, des séances pour les écoles.
4. Jusqu'ici, nous avons constaté, que, même pour une petite représentation, il est préférable de fixer les prix des places. Les représentations gratuites n'inspirent pas confiance au public. (On n'attend en général pas beaucoup de ce qui ne coûte rien).
5. « La jeunesse suisse prépare son avenir » est surtout un film pour les parents à qui nous voulons montrer ce qu'est l'I. P. Cette idée doit ressortir nettement en présentant le film ; exemple : Chers parents, ce film a été tourné à votre intention, etc.
6. Les renseignements et les commandes du film doivent être adressés : au bureau I. P. du canton.

Le coin du propagandiste

Faire connaître toujours mieux l'instruction préparatoire, tel est le rôle dévolu aux chefs des services d'information appartenant aux « Bureaux » des cantons romands. Pour ceux qui ont le « microbe », cette tâche paraît facile, voire même superflue, car ils ne réalisent pas qu'une organisation de valeur telle que l'I. P. ne soit admirée d'emblée par chacun !

La vérité nous oblige, cependant, à constater qu'il en est loin d'être ainsi et que nombreux sont encore ceux pour qui l'expression « Instruction préparatoire » ne représente absolument rien. Ces indifférents se rencontrent d'ailleurs dans tous les milieux et même — ce qui peut sembler absolument extraordinaire — dans le corps des officiers, et nous verrons plus loin que cette ignorance n'est pas sans compliquer la tâche de ceux qui se vouent à l'I. P.

C'est d'ailleurs pour examiner tous ces problèmes que les chefs romands et cantonaux d'information se réunissent deux fois l'an, ce qui leur

permet d'examiner en commun les expériences faites ici ou là et d'en tirer des leçons.

Le premier rapport 1945 vient de se terminer à Genève, en la salle magnifique et historique de l'Alabama, où naquit à la fois la notion d'arbitrage et la Croix-rouge. Climat favorable, on le voit, pour ceux qui cherchent à donner à notre jeunesse des raisons toujours renouvelées d'aimer et de servir leur pays.

Mais malgré ce cadre impressionnant, les discussions furent empreintes d'une joyeuse animation, car les « chargés » de l'information estiment que l'on peut parfaitement parler de choses sérieuses en gardant le sourire !

C'est ainsi qu'après avoir passé en revue les résultats obtenus au cours de l'année passée — et la plupart sont fort réjouissants — les intéressés examinèrent tour à tour les questions se rapportant à la presse, radio, conférences et à tous les autres moyens d'information.

Cependant, il tombe dans le sens que c'est la formation des chefs I. P. qui conditionne la marche en avant du mouvement, et les organes compétents ont été priés de porter leur attention sur les réalisations suivantes : Qualifications plus précises lors des cours d'instruction, organisation de cours de perfectionnement, « triage » et élimination des chefs ne présentant pas toutes les garanties voulues, délivrance de cartes de légitimation, nouveau rassemblement général de chefs à Macolin, etc.

Mais il va sans dire que si l'on demande beaucoup des chefs, il est nécessaire de leur faciliter la tâche en tenant compte des services qu'ils rendent. C'est pourquoi les participants au rapport de Genève ont voté à l'unanimité, à l'adresse de l'O. F. I., une résolution tendant : 1. à ce que toute période faite dans le cadre de l'I. P. soit déduite des relèves. 2. qu'un ordre d'armée enjoigne aux commandants d'unité de libérer sans autre leurs hommes se rendant à un cours d'I. P. et ceci non pas sous forme de congé, mais en tant que détachés.

Nous osons espérer que ces demandes légitimes seront prises en considération et qu'on ne verra plus des cas — très nombreux — où les chefs I. P. présentant une demande pour participer à un cours I. P. s'entendent répondre par leur commandant : « L'instruction préparatoire » ? Connais pas... » ? !

Le nouveau film a également été visionné, et si chacun s'est plus à reconnaître le gros effort qui avait été fait à cette occasion... l'unanimité s'est cependant prononcée pour un sérieux raccourcissement, tant il est vrai qu'une bande de propagande ne doit pas lasser les spectateurs.

(L'amélioration a été faite et le film est maintenant parfait. — Réd.)

Puis enfin, la question du contrôle médico-sportif — sur laquelle nous reviendrons d'ailleurs — a été examinée à fond, et les participants ont eu le privilège de visiter les magnifiques laboratoires du service cantonal genevois du contrôle médico-sportif, et ceci sous la direction compétente du médecin-chef, Dr. H. Brandt.

Et pour terminer, remercions le D.M.C. genevois et son aimable secrétaire M. Rossire, pour l'aimable accueil réservé aux chefs romands et cantonaux des services d'information I. P.

J. C.